

STOP
à l'augmentation des dépenses
et à la politique d'endettement
de centre-gauche



Document de fond de l'Union Démocratique du Centre
concernant la politique financière de la Confédération

septembre 2022

Table des matières

1. Situation initiale : augmentation effrénée des dépenses	2
2. Le retour au bon sens budgétaire : les principes de l'UDC en termes de politique financière	4
3. La politique de gauche rose-verte menace la stabilité et la prospérité	4
3.1 Des milliards de coûts supplémentaires année après année	5
3.2 La crise Covid-19 a ouvert la porte à la politique d'endettement	8
4. Recette pour des finances fédérales saines	10
4.1 Stopper le flot de réglementations	10
4.2 Freiner les facteurs de coûts que sont le social, la culture et l'aide au développement	11
4.3 Alléger l'administration et supprimer les privilèges	14
4.4 Réduire les dépenses liées	19
5. Les défis financiers de demain	21
6. Non à un « Etat mère-poule », oui à un usage modéré de l'argent des contribuables	22
7. Exigences et propositions de l'UDC	23

1. Situation initiale : augmentation effrénée des dépenses

La discipline budgétaire semble être une notion étrangère à la politique suisse et les chiffres le démontrent : ces 30 dernières années, les dépenses fédérales ont pratiquement triplé, passant de 31.6 milliards de francs en 1990 à 87.8 milliards de francs en 2020. Même en faisant abstraction des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire Covid-19 (qui coûtent des milliards de francs), l'évolution reste dramatique. La planification financière de la Confédération mise déjà sur des dépenses ordinaires de plus de 82 milliards de francs en 2025. Une comparaison avec le produit intérieur brut (PIB) total de la Suisse (soit la création de valeur économique totale du pays) permet d'illustrer clairement l'ampleur du phénomène : le PIB était d'environ 370 milliards de francs en 1990 ; 30 ans plus tard, il s'élève à 706 milliards. Alors que les dépenses ont pratiquement triplé, la performance économique de la Suisse, elle, n'a même pas doublé sur la même période. L'Etat croît donc bien plus rapidement que l'économie (et cela sans même tenir compte des cantons et des communes).

Cette tendance négative devrait encore s'accroître dans le futur ; la politique Covid du Conseil fédéral a laissé de profondes cicatrices dans le tissu économique, le budget fédéral et les assurances sociales. L'importante augmentation de la dette qui en découle pèsera sur nous pendant des décennies. Parallèlement, les manquements de

la politique erronée de la gauche rose-verte dans les domaines de l'énergie, de la sécurité alimentaire et de la défense nationale nous coûtent également cher. Là aussi, il faut s'attendre à des dépenses supplémentaires de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards de francs, sans parler de l'augmentation constante des dépenses sociales (qui est de loin le poste budgétaire le plus conséquent de la Confédération).

Cela ne peut plus continuer ainsi. L'augmentation frénétique des dépenses de la Confédération doit être stoppée et il est important de mettre un terme à cette politique d'endettement de centre-gauche. Nous devons retrouver la raison sur le plan budgétaire. Les dépenses ne doivent pas dépasser les recettes. La plupart des ménages privés vivent par ailleurs selon ce principe de base ; le budget de la Confédération doit lui aussi s'y conformer. Des économies doivent être réalisées prioritairement dans les domaines qui ont connu une croissance particulièrement forte, comme le social, la santé et la culture.

Le mécanisme de frein à l'endettement, accepté par le peuple et les cantons à près de 85% en 2001, ne doit en aucun cas être contourné. C'est pourtant ce qui risque hélas de se produire car le Conseil fédéral estime qu'à partir de 2024, il ne pourra plus respecter les dispositions de cet important instrument de discipline financière ; il ne pourra donc prétendument plus respecter la Constitution.¹

Afin d'éviter de tomber dans le cercle vicieux de l'endettement et de garantir durablement des finances fédérales saines, l'UDC exprime, entre autres, les revendications et interventions suivantes :

- **Renforcement du frein à l'endettement**

La croissance des dépenses ne doit pas être supérieure à la croissance économique sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel.

- **Réduction des dépenses fédérales de 25%**

Les dépenses ne doivent pas dépasser les 65 milliards de francs, ce qui correspond au niveau de 2015.

- **Réduction de la quote-part fiscale**

La quote-part fiscale élargie (y compris les impôts et les taxes) doit être ramenée sous la barre des 30% d'ici 2030.

- **Effectifs de la Confédération : 35'000 équivalents plein temps (EPT), c'est suffisant**

Les effectifs de la Confédération doivent être limités à 35'000 EPT. Les dépenses annuelles liées au personnel de la Confédération ne doivent pas excéder les 5 milliards de francs.

- **Mettre un terme aux privilèges coûteux des employés de la Confédération**

Comme c'est le cas dans le secteur privé, la Confédération ne doit pas verser plus de 50 % à ses employés au titre de la prévoyance professionnelle. Le taux maximal des bonifications de vieillesse pour les prestations des caisses

¹ Communiqué de presse du Conseil fédéral du 29.06.2022 : "Budget 2023 équilibré, mais besoin élevé d'apurement dans les années 2024-2026 du plan financier"

de pension doit être réduit à 25 pour cent (aujourd'hui, il s'élève à 37 pour cent). Les employés de la Confédération doivent avoir droit à 5 semaines de vacances (contre 7 semaines actuellement).

- **Limiter l'aide au développement à 2 milliards de francs**

2. Le retour au bon sens budgétaire : les principes de l'UDC en termes de politique financière

L'UDC s'engage pour...

- une politique de dépenses modérée de la Confédération. L'État ne doit pas dépenser plus qu'il ne gagne. Il doit se concentrer sur ses tâches principales.
- un État qui ne croît pas plus vite que l'économie dans son ensemble.
- une réduction de la charge fiscale. L'UDC s'oppose aussi bien aux augmentations d'impôts qu'à l'extension des impôts existants à de nouveaux domaines.
- des solutions durables aux problèmes structurels de nos œuvres sociales.
- un désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons.
- moins de réglementations et de charges administratives pour les entreprises.

3. La politique de gauche rose-verte menace la stabilité et la prospérité

L'UDC défend le principe selon lequel la politique financière et fiscale de la Suisse doit être conçue de manière à permettre la croissance de l'économie et à préserver ainsi les emplois et la prospérité. Une croissance économique durable n'est possible que si l'Etat dispose à long terme d'une situation financière saine et équilibrée et laisse à ses citoyens et à l'économie la marge de manœuvre nécessaire.

La Suisse est aujourd'hui encore en bonne position économique par rapport à d'autres pays. Mais cela ne doit pas nous faire oublier que les conditions se sont nettement détériorées ces dernières années, tant pour la place industrielle que pour la population. Et aucune amélioration n'est en vue, bien au contraire : la bureaucratie galopante, les enjeux climatiques, l'énorme dette Covid-19 et les dépenses à venir pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique et alimentaire ainsi que pour le rétablissement de la défense de la Suisse vont creuser de nouveaux trous dans la caisse fédérale.

La Suisse s'est trop longtemps reposée sur ses lauriers : Nous ne sommes plus partout en tête de peloton ; la population et l'économie ressentent clairement l'augmentation constante de la charge fiscale.

La faute de ce marasme est à imputer à la politique de la gauche rose-verte, soutenue activement par le Centre et une partie du PLR. Le zèle réglementaire ne connaît pas de limites : de nouvelles interdictions et prescriptions restreignent sans cesse notre liberté individuelle, entraînant une multitude de lois et d'obligations. L'administration

fédérale, qui fait la pluie et le beau temps, devient de plus en plus puissante et l'influence du Conseil fédéral et du Parlement s'amenuise. Alors que la majeure partie de la population doit travailler dur, chaque jour, dans le secteur privé, l'administration s'octroie de généreux avantages et indemnités, avec la bénédiction de la majorité de centre-gauche.

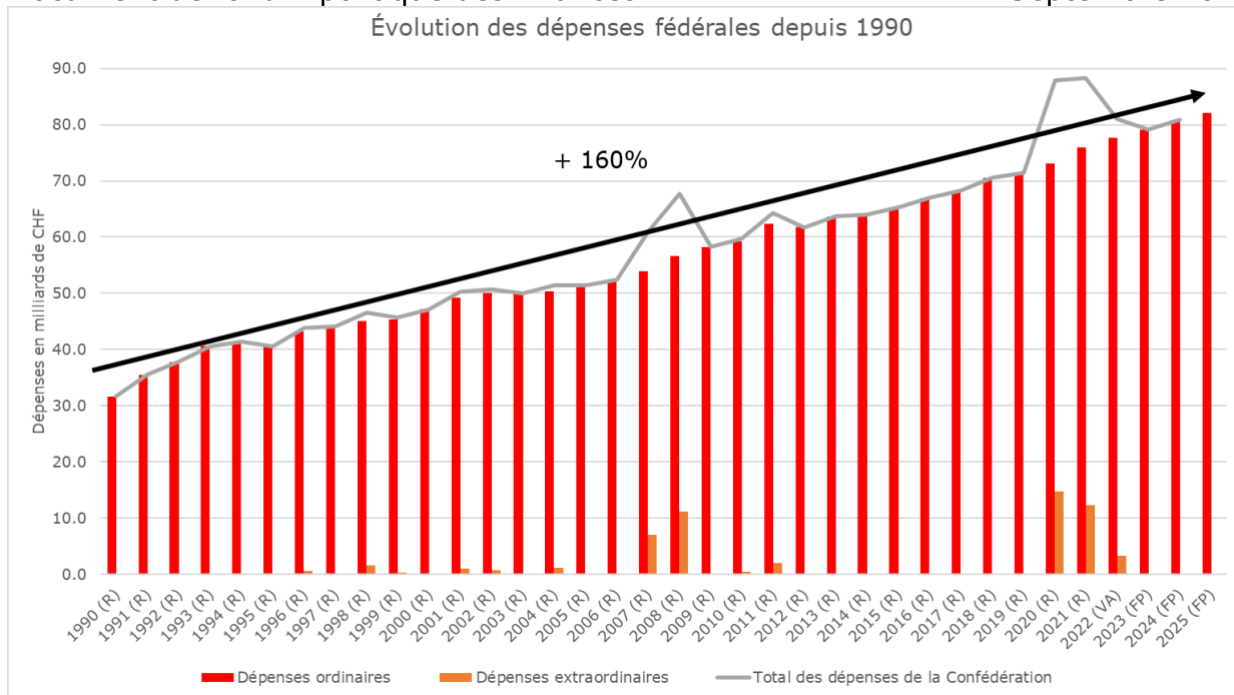
Nous en payons le prix fort, sur le dos de la croissance économique et la prospérité. Pour financer ses activités de contrôle et de régulation excessives, l'État engloutit des ressources supplémentaires. Les impôts et les taxes sont donc augmentés ou de nouvelles taxes sont introduites ; un mécanisme dangereux se met ainsi en place, difficile à enrayer, nous précipitant tout droit dans le piège de l'endettement.

Pour éviter cela, il faut enfin apporter les corrections nécessaires à notre politique budgétaire et freiner la croissance de l'État. La politique financière et fiscale de la Suisse doit être conçue de telle sorte que l'économie puisse croître et se développer librement. Cela implique en premier lieu de réduire les dépenses publiques, la charge fiscale, les taxes et la bureaucratie.

3.1 Des milliards de coûts supplémentaires année après année

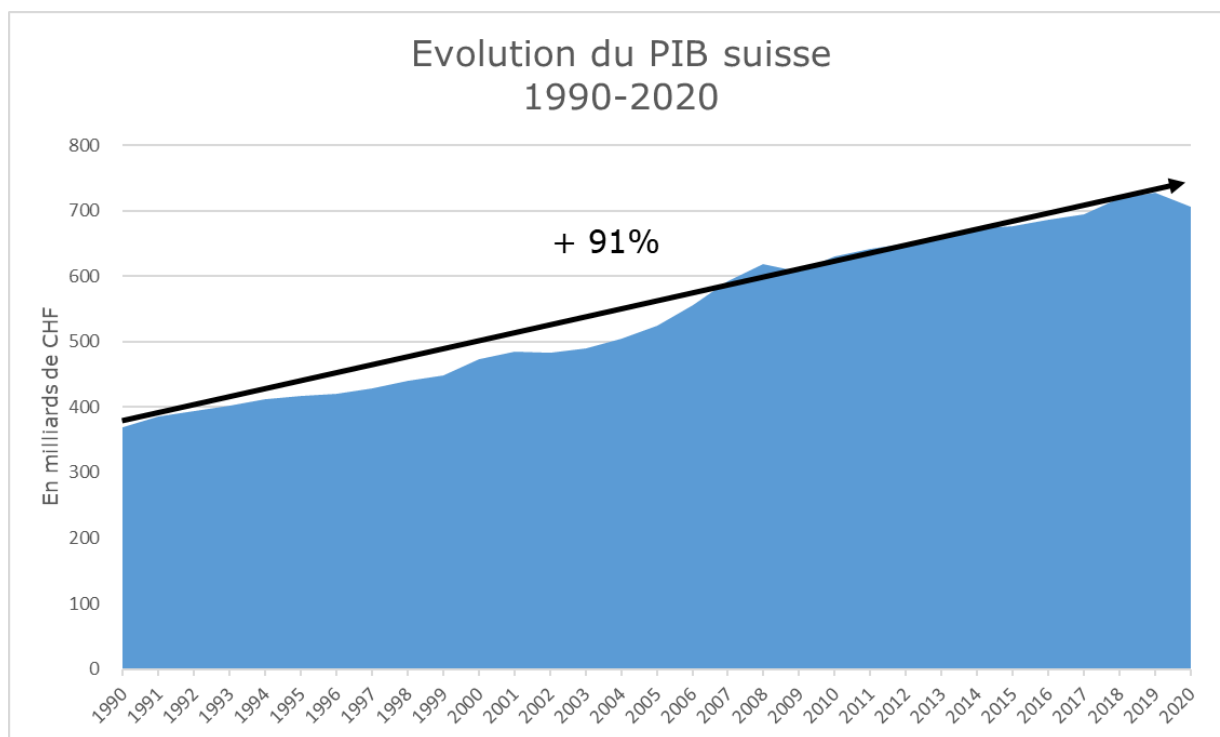
En 1990, la Confédération enregistrait encore des dépenses de 31.6 milliards de francs. Trente ans plus tard, au cours de l'exercice comptable 2020, ce montant s'élevait déjà à plus de 73 milliards de francs, sans tenir compte des dépenses extraordinaires liées à la crise Covid-19. Si l'on y ajoute les dépenses liées à cette crise, ce chiffre atteint même 87.8 milliards. Cette évolution correspond à plus du doublement des dépenses fédérales ordinaires (toujours sans tenir compte des dépenses Covid) en seulement 30 ans (+131%). Chaque année, les dépenses augmentent de plusieurs milliards de francs. Selon la planification, elles devraient déjà atteindre plus de 82 milliards de francs en 2025, soit une augmentation de 160% en 35 ans, ce qui équivaut déjà presque à un triplement.

Mais ce n'est pas tout ! Rien qu'en raison de la guerre en Ukraine, la Confédération s'attend à des coûts supplémentaires extraordinaires d'environ 2 milliards de francs par an pour quelque 100'000 réfugiés. A cela s'ajoutent encore les coûts liés à l'extension des prestations sociales qui se profile à l'horizon, soit environ 2 milliards de francs par an, ainsi que divers accords avec l'UE qui devraient entraîner des coûts supplémentaires d'environ un demi-milliard de francs par an. La garantie de l'approvisionnement énergétique et la protection du climat coûteront également des milliards de francs supplémentaires.



Source : Datacenter, Administration fédérale des finances (AFF)

Si l'on compare la croissance des dépenses de la Confédération avec celle du produit intérieur brut nominal (voir graphique ci-dessous), on constate que les dépenses de l'État ont augmenté bien plus fortement que la performance économique de la Suisse. Alors que les dépenses publiques ont plus que doublé entre 1990 et 2020, avec une augmentation de 131%, la performance économique globale n'a augmenté que de 91%.



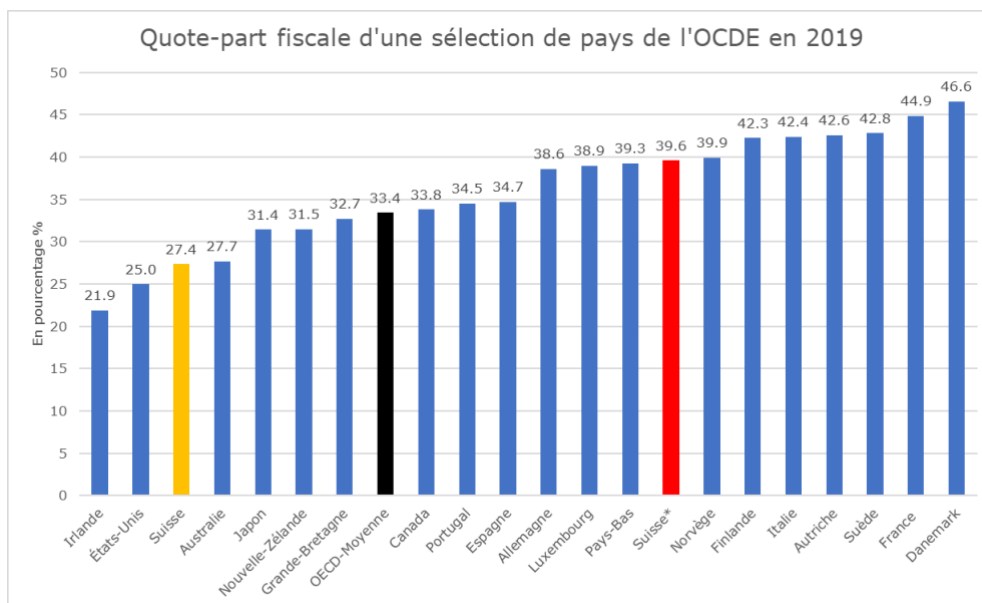
Source : OFS, Comptes fédéraux (état au 01.09.2021)

Pour la classe moyenne et les entreprises, cela signifie que l'État doit constamment augmenter les impôts et les taxes afin de ne pas se retrouver en déficit et de financer les assurances sociales. La charge fiscale peut être mesurée à l'aide de la quote-part fiscale ; elle exprime la somme de l'ensemble des impôts et des taxes versés aux institutions étatiques par rapport au produit intérieur brut. La quote-part fiscale, calculée officiellement par l'Administration fédérale des finances (AFF) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) selon leurs normes, a nettement augmenté depuis 1990 : de 23.1 % à 27.4 % (2019). Cela correspond à une augmentation de + 18.6 %.

En comparaison internationale, la Suisse se situe donc en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE.² Une analyse plus approfondie relativise toutefois ce bon classement apparent. En effet, la comparabilité internationale de la quote-part fiscale suisse est considérablement limitée, car cette méthode de calcul ne tient pas compte des contributions aux institutions privées prescrites par la loi. En Suisse, une grande partie du système de sécurité sociale n'est pas financée par des solutions étatiques centralisées, mais par des contributions à des institutions privées (assurance-maladie, prévoyance professionnelle et assurance-accidents), qui ne sont pas prises en compte dans la norme de l'OCDE. Ce n'est qu'en incluant ces contributions dans l'analyse que la "quote-part fiscale élargie" ainsi calculée peut être comparée sérieusement avec celle des autres pays de l'OCDE.

Le tableau est tout autre : avec 39.6% en 2019, la quote-part fiscale élargie de la Suisse (barre rouge dans le graphique ci-dessous) est nettement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE de 33.4% (barre noire). Cela signifie tout simplement que pour chaque franc gagné en Suisse, près de 40 centimes sont versés à l'État ou à des institutions prescrites par la loi sous forme d'impôts ou de prélèvements obligatoires !

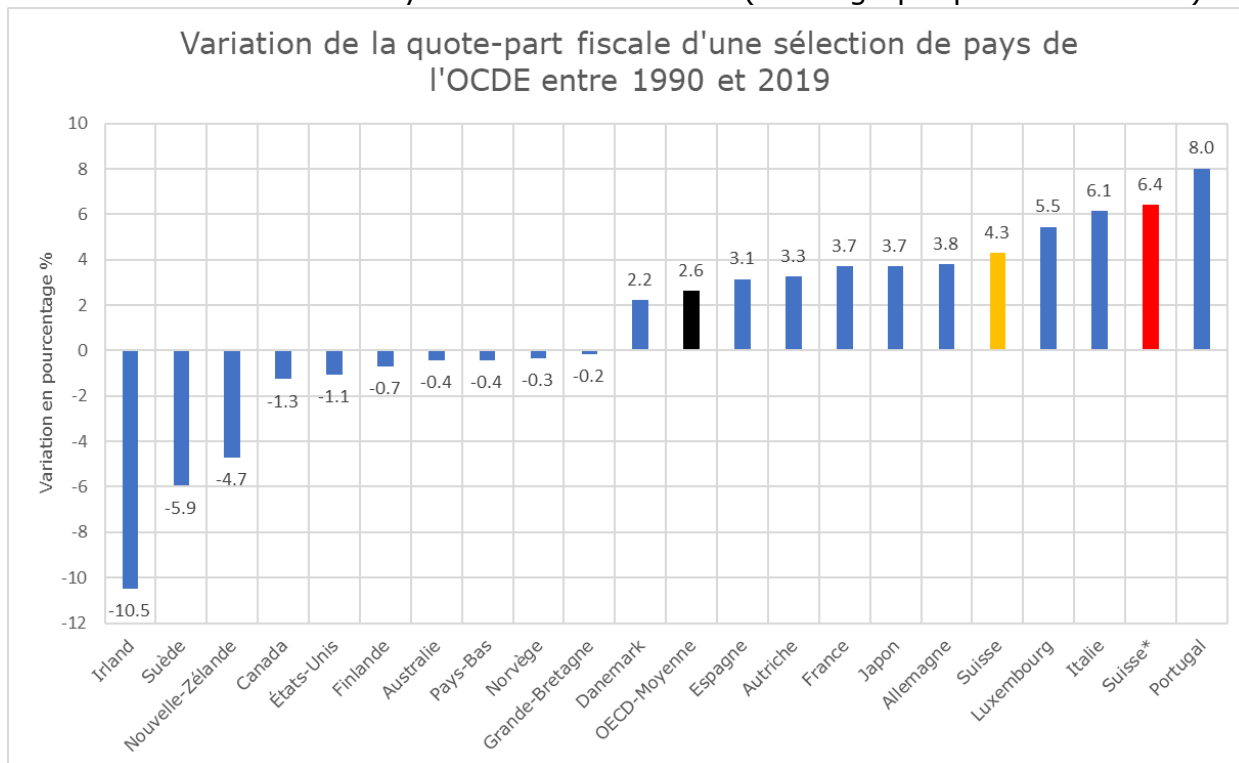
La quote-part fiscale élargie calculée par economiesuisse est encore prudente. Le think tank Avenir Suisse table même sur une quote-part fiscale élargie d'environ 2,9% pour une personne adulte ! En d'autres termes, l'Etat décide de l'utilisation de près de la moitié de nos revenus !



* Quote-part fiscale élargie (y compris LPP, CC, etc.)

² <https://stats.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=REV#> (Stand 01.07.2022)

Mais la Suisse ne fait pas seulement mauvaise figure dans l'instantané de l'année 2019. L'évolution des 30 dernières années est inquiétante : alors que des pays comme l'Irlande ou les États-Unis ont pu réduire substantiellement la charge fiscale de leurs citoyens et de leur économie, améliorant ainsi l'attractivité de leur place financière, la quote-part fiscale élargie de la Suisse a augmenté de 6,4 %, soit plus du double de la moyenne de l'OCDE (voir graphique ci-dessous) :



* Quote-part fiscale élargie (y compris LPP, CC, etc.)

Source : Revenue Statistics, OCDE³ ; quote-part fiscale élargie : Economiesuisse

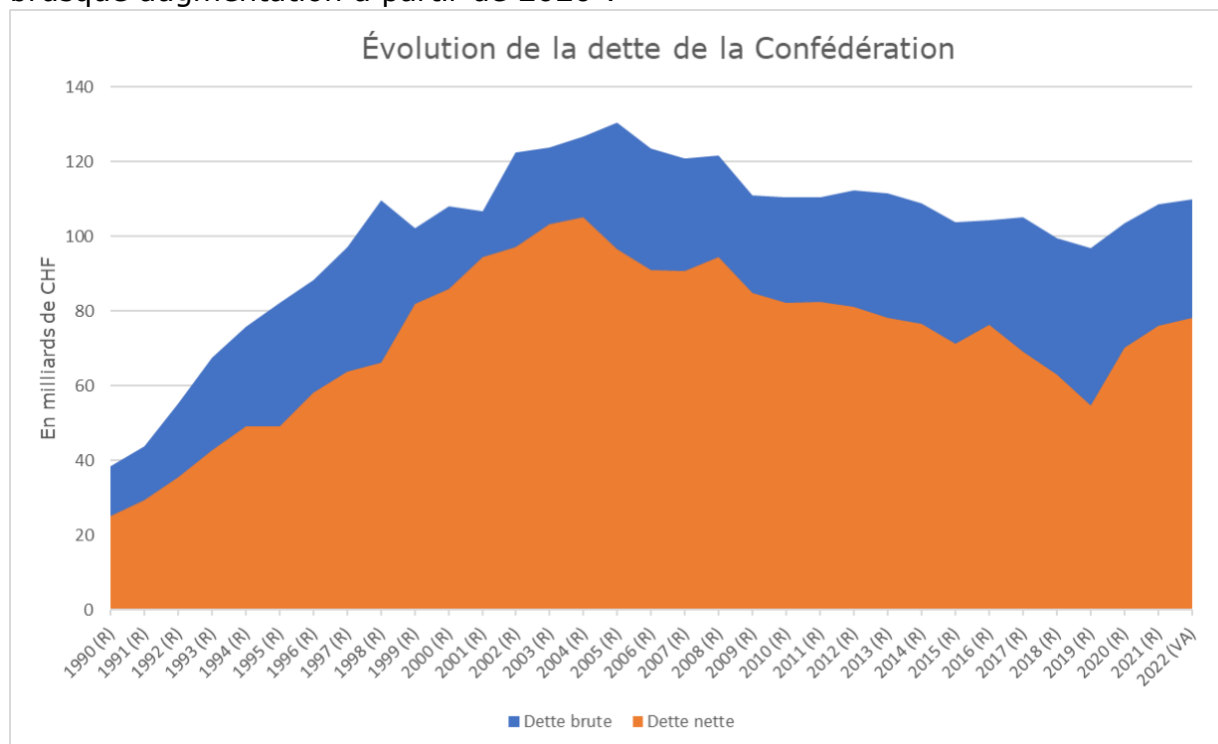
3.2 La crise Covid-19 a ouvert la porte à la politique d'endettement

Ces tendances négatives en matière de politique financière ont encore été massivement aggravées par les mesures Covid prises par l'État. Le virus a servi de prétexte au gouvernement et aux parlementaires de centre-gauche pour accélérer considérablement la croissance des dépenses et faire fi de toute conscience en matière de politique financière. Jusqu'à présent, la Confédération a dépensé environ 39 milliards de francs en seulement deux ans et demi et s'est portée garante à hauteur de plus de 18 milliards de francs. Comme les mesures prises ont partiellement étranglé l'économie, les recettes ont diminué, ce qui a entraîné une réduction du patrimoine de la Confédération et un nouvel endettement.

L'endettement de la Confédération, qui a pu être réduit de manière constante au cours des 15 dernières années grâce au frein à l'endettement, a donc de nouveau augmenté en très peu de temps. Il peut être exprimé en termes d'endettement brut ou d'endettement net. L'endettement brut montre à quel point la Confédération s'est endettée, c'est-à-dire qu'elle a effectivement accumulé des dettes envers l'extérieur. Outre les dettes, la Confédération dispose également de valeurs patrimoniales et,

entre autres, d'actifs financiers liquides. L'endettement net représente cette relation en exprimant l'endettement de la Confédération moins le patrimoine financier.

Ces dernières années, l'endettement de la Confédération n'a pas augmenté dans la même mesure que les dépenses liées à la crise Covid, d'une part parce qu'une petite partie a pu être économisée dans le cadre des dépenses fédérales ordinaires, et surtout car outre le nouvel endettement effectif d'environ 13 milliards de francs entre 2020 et 2022, il a été possible de réduire les dépenses de la Confédération (selon le budget 2022³) une partie importante du patrimoine financier a été liquidée et environ la moitié des dépenses ont été couvertes par des liquidités disponibles.⁴ Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'endettement brut et de l'endettement net et leur brusque augmentation à partir de 2020 :



Source : Datacenter, AFF

La règle complémentaire du frein à l'endettement s'applique au budget fédéral extraordinaire. Cela signifie que cet endettement supplémentaire doit également être compensé et ce dans un délai de 6 ans. Mais le Conseil fédéral a mis en consultation fin août 2021 deux variantes de modification de la loi sur les finances de la Confédération, afin de réduire la dette Covid dans un délai plus long.

L'UDC s'oppose fermement à un assouplissement du frein à l'endettement. Une réduction conséquente de la dette Covid au cours des prochaines années est impérative et doit avoir lieu en priorité avant tout nouvel engagement. Le frein à l'endettement est un succès pour la Confédération ; grâce à lui, l'endettement a non seulement pu être stabilisé, mais il a même pu être réduit de plus de 130 milliards

³ <https://www.efv.admin.ch/efv/de/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html> (Stand 08.07.2022)

⁴ <https://www.efv.admin.ch/efv/de/home/finanzpolitik/bundesschulden.html#:~:text=Die%20Schulden%20des%20Bundes%20sind,von%20rund%20109%20Milliarden%20Franken> (Stand 26.07.2022)

de francs en 2005 à moins de 97 milliards de francs en 2019. C'est grâce à cette politique financière durable et à la réduction conséquente de la dette que nous disposons de la marge de manœuvre nécessaire en temps de crise. C'est pourquoi il faut également reconstituer les actifs financiers qui ont été ponctionnés.

4. Recette pour des finances fédérales saines

L'objectif clair de la politique financière de l'UDC est d'obtenir un budget fédéral svelte et durable. Cela permet de créer des conditions-cadres idéales pour l'économie et la population, sans les charger trop lourdement d'impôts et de taxes. Nous ne devons pas vivre au-dessus de nos moyens et reporter simplement les dettes sur les générations futures. Cela conduit à un cercle vicieux, car les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Pour sortir de cette spirale négative, l'UDC présente entre autres les recettes suivantes pour des finances fédérales saines à long terme :

4.1 Stopper le flot de réglementations

La forte croissance des dépenses ne menace pas seulement les fondations financières de la Confédération à long terme, elle entraîne également une augmentation constante des taxes qui pèsent sur les particuliers et les entreprises. L'UDC s'y oppose. Ainsi, la conseillère nationale Sandra Solberger a demandé, avec la motion 16.3388, un paquet d'allègement réduisant la densité réglementaire et la charge administrative des entreprises. Tant au Conseil national qu'au Conseil des États, une majorité a approuvé cette demande. La gauche, les Verts et une partie du centre se sont prononcés contre.⁵

Afin d'enrayer le problème de la surréglementation à la source, c'est-à-dire au Parlement, l'UDC a déposé de nombreuses interventions. Parmi elles, la motion 16.3543 de la conseillère nationale Magdalena Martullo-Blocher, qui voulait introduire le principe "*one in, two out*" : Pour chaque nouvel acte législatif fédéral, au moins deux anciens actes devraient être abrogés pour un montant correspondant au double des coûts de réglementation du nouvel acte.⁶ Cette demande a toutefois été rejetée au Conseil national par une majorité de centre-gauche. Le Conseiller national Hans-Ueli Vogt a tenté d'obtenir une variante atténuée de cette exigence par le biais de son initiative parlementaire 16.435.⁷ Après avoir obtenu une courte majorité au Conseil national (87 voix contre 85 et 9 abstentions), le Conseil des États a rejeté la motion. En 2018, le Conseiller national Lukas Reimann a échoué à demander un frein à la réglementation, sa motion a été classée.⁸

L'UDC a en outre soutenu avec succès une exigence similaire du PLR. Ainsi, les nouvelles lois qui entraînent des coûts de réglementation plus élevés pour plus de 10'000 entreprises ou dont les coûts de réglementation dépassent un seuil encore à définir doivent être soumises à une majorité qualifiée lors des votes sur l'ensemble des deux Chambres.⁹

⁵ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20163388> (Stand 08.07.2022)

⁶ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20163543> (Stand 08.07.2022)

⁷ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20160435> (Stand 08.07.2022)

⁸ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20183627> (Stand 08.07.2022)

⁹ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20163360> (Stand 08.07.2022)

Lors des votes sur la politique financière au Parlement, la situation est toujours la même : le centre-gauche s'oppose obstinément à toute tentative de freiner et encore moins d'arrêter le flot de réglementations et la croissance des dépenses.

4.2 Freiner les facteurs de coûts que sont le social, la culture et l'aide au développement

Les dépenses pour les différents domaines de compétences de la Confédération ont évolué de manière très différente. Les dépenses temporaires dans le domaine de l'économie (indemnités de rigueur pour les entreprises, etc.) constituent une exception à partir de 2019. D'autres domaines sont cependant des moteurs de coûts massifs depuis des décennies : ainsi, les dépenses pour l'aide sociale auront quasiment quadruplé entre 1990 et 2025 (+ 299 %). Pour la culture et les loisirs ainsi que pour la santé, nous dépenserons plus de trois fois plus qu'en 1990 (+ 224 %), tout comme pour la formation et la recherche (+ 208 %). La croissance des dépenses dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire est presque aussi forte (+ 196 %). Et les dépenses totales de la Confédération auront augmenté de 160 % d'ici 2025.

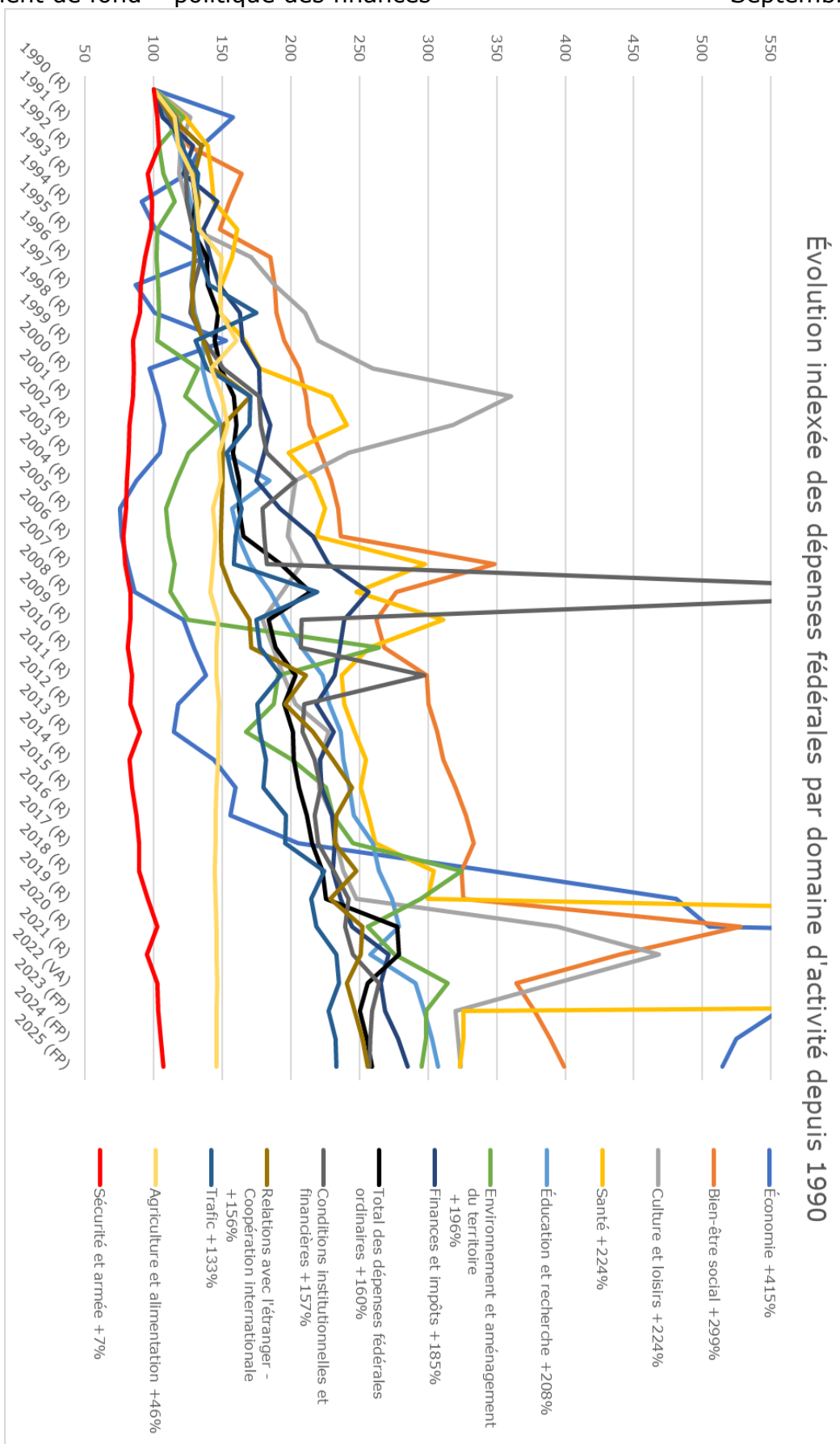
Parallèlement, les domaines décisifs pour la survie et la souveraineté de la Suisse ont été systématiquement négligés pendant des années. Ainsi, les dépenses dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation (+ 46 %) ainsi que de la sécurité et de l'armée (+ 7 %) ont connu une évolution très inférieure à la moyenne au cours des dernières décennies. Plus encore : les dépenses pour la sécurité et l'armée, par exemple, ont même été nettement inférieures entre 1993 et 2019 à celles de l'année 1990, elles ont donc même diminué.

L'État doit donc se recentrer sur ses tâches principales et éviter les dépenses inutiles. L'UDC a obtenu un succès partiel dans ce domaine : Avec l'adoption de la motion du conseiller aux Etats Werner Salzman et de celle de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, le budget de l'armée sera progressivement augmenté dans les années à venir afin de répondre à l'évolution de la situation sécuritaire. La garantie de l'approvisionnement du pays dans le domaine de l'alimentation et de l'énergie ainsi que le maintien et le développement de l'infrastructure (routes) doivent être clairement priorisés.

D'autre part, la croissance des dépenses doit être limitée dans les domaines qui ont connu une croissance fortement disproportionnée au cours des dernières années. L'UDC demande donc un arrêt de la croissance dans les domaines de la prévoyance sociale, de la santé, de la formation et de la recherche.

L'UDC demande également une réduction significative de l'aide publique au développement (APD). Celle-ci comprend, selon la définition de l'OCDE, tous les flux financiers qui proviennent du secteur public (Confédération, cantons, communes) et qui visent en priorité à faciliter le développement économique et social des pays bénéficiaires. En 2021, les dépenses d'APD se sont élevées à 3.59 milliards de francs, la part des communes et des cantons étant plus ou moins constante à 2%. Ces dernières années, l'aide au développement a absorbé environ 5% des dépenses de

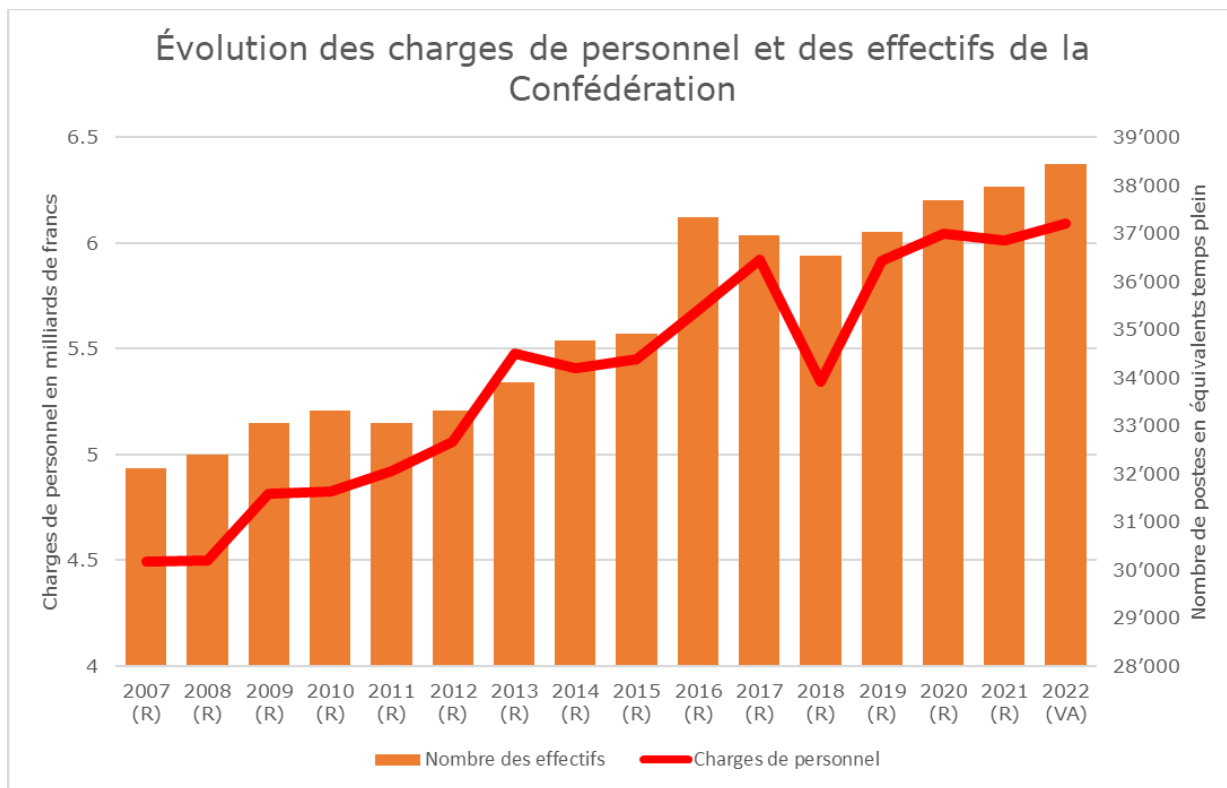
la Confédération. En d'autres termes, un franc d'impôt sur vingt a été englouti quelque part dans des pays lointains.



Source : Datacenter, AFF.

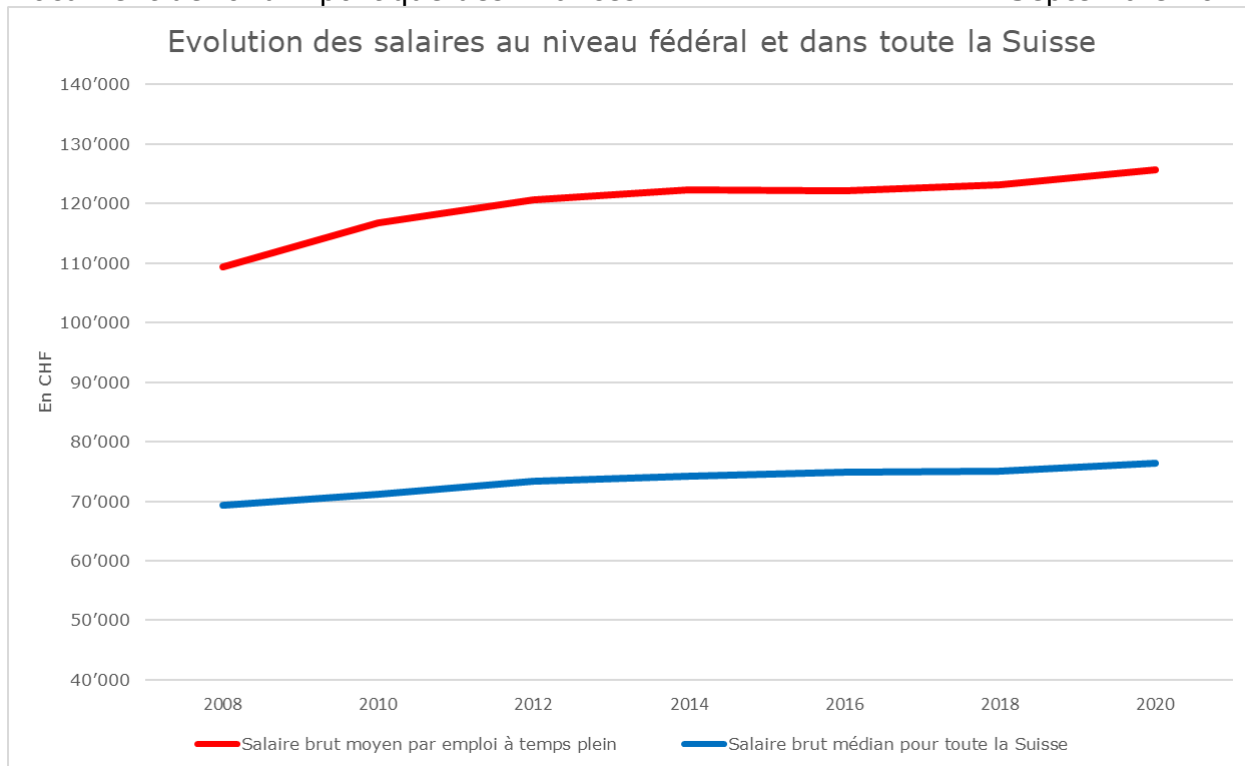
4.3 Alléger l'administration et supprimer les privilèges

Les dépenses propres de la Confédération pèsent également lourd. Les charges de personnel constituent de loin le poste le plus important, avec plus de 6 milliards de francs par an (compte 2021). C'est plus que l'ensemble des dépenses de la Confédération pour la sécurité et l'armée !



Source : Datacenter, AFF

L'augmentation rapide des dépenses (ligne rouge du graphique) reflète d'une part l'augmentation massive des effectifs (colonnes orange) du personnel fédéral. Les coûts pour les contribuables ne sont toutefois pas seulement augmentés par le nombre de postes, mais aussi par le volume des prestations. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du salaire annuel brut médian de l'ensemble de la population ainsi que celle du salaire annuel brut moyen de l'administration fédérale (le salaire médian n'est pas relevé par la Confédération). On constate que les employés de la Confédération (ligne rouge dans le graphique ci-dessous) gagnent nettement plus que le Suisse moyen (ligne bleue).

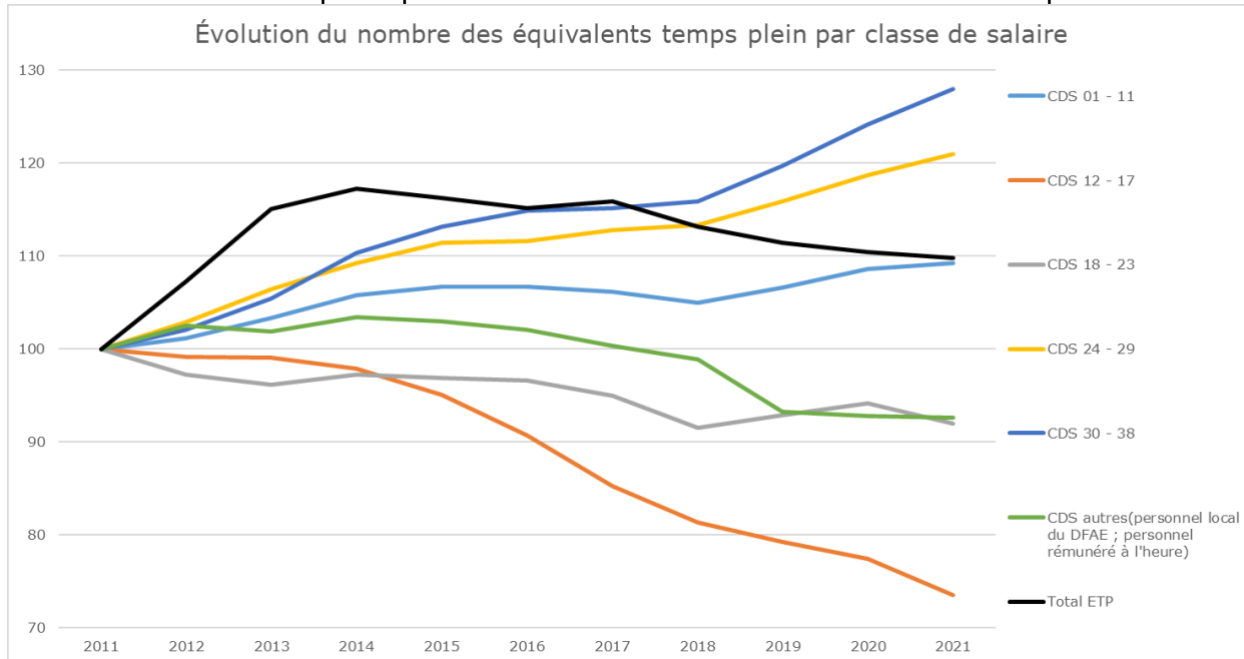


Source : Enquête sur la structure des salaires, OFS ainsi que Datacenter, AFF et OFPER

Mais l'évolution vers le haut est aussi nettement plus forte à la Confédération : le salaire médian est ainsi passé de 69 324 francs à 76 332 francs par an entre 2008 et 2020. Dans le même temps, le salaire moyen dans l'administration fédérale a augmenté de près de 17'000 francs pour atteindre plus de 126'000 francs !

Le graphique suivant (évolution des postes en équivalents temps plein indexés en 2011 par classe de salaire) montre que le salaire moyen de l'administration fédérale n'est pas le seul à avoir augmenté de manière significative de près de 10 % au cours de la dernière décennie. La part des employés fédéraux dans les classes de salaire supérieures (24 et plus) a également augmenté de manière fortement disproportionnée (21-28 pour cent). Le plafond salarial de la classe 23 s'élève à 142'418 francs bruts par an, celui de la classe 38 à 385'648 francs.¹⁰

¹⁰ Tableau des salaires à partir de janvier 2021, OFPER



Source : Office fédéral du personnel (OFPER)

Non seulement de plus en plus de personnes travaillent pour l'Etat, mais elles coûtent aussi de plus en plus cher. Cela augmente la charge pour les contribuables et aggrave la pénurie de personnel qualifié, car la Confédération, avec ses salaires défiant toute concurrence, coupe l'herbe sous le pied de l'économie privée.

Les privilèges ne s'arrêtent pas là. Outre la compensation du renchérissement, les employés fédéraux reçoivent automatiquement une augmentation de salaire l'année suivante sur la base de leur évaluation annuelle (art. 39 OPers). Une évaluation de l'échelon 3 à 4 signifie une augmentation de salaire de 1,5 à 4 %, une évaluation de l'échelon 2 donne toujours une augmentation de salaire allant jusqu'à 1%. Seule une évaluation de niveau 1 signifie une réduction de salaire ou une augmentation nulle, sans compter la compensation du renchérissement. Le tableau ci-dessous montre la répartition des niveaux d'évaluation annuels. Les niveaux 3 et 4 entraînant dans tous les cas une augmentation de salaire de 1,5 à 4 %, ils ont été regroupés.

Niveau d'évaluation	Proportion d'évaluations par niveau d'évaluation en %											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2011-2021
3 et 4	93.8	94.1	94.3	93.7	95.3	95.7	96.0	96.0	96.0	96.6	96.8	95.3
2	6.0	5.7	5.5	6.1	4.5	4.0	3.8	3.7	3.7	3.2	3.0	4.5
1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2

Source : Selon les informations fournies par l'OFPER en juin 2022 sur les "Évaluations du personnel et évolution des salaires 2011-2021".

En clair : de 2011 à 2021 inclus, plus de 95 % (en moyenne) des employés fédéraux de toutes les classes de salaire (à l'exception des autorités et des tribunaux) ont obtenu une évaluation de niveau 3 ou 4 et donc une augmentation de salaire comprise entre 1,5 et 4%. En moyenne, 4.5% n'ont pas obtenu d'augmentation de salaire ou ont obtenu une faible augmentation allant jusqu'à 1%. Seuls 0.2 % des

employés de la Confédération ont vu leur salaire baisser ou n'ont pas été augmentés, sans compter la compensation du renchérissement.¹¹

Outre des salaires élevés, une compensation du renchérissement pratiquement garantie et des augmentations de salaire généreuses, les employés de la Confédération bénéficient d'autres avantages aux frais du contribuable. Ainsi, au salaire annuel brut moyen de plus de 126'000 francs, s'ajoutent des contributions extrêmement généreuses de la Confédération en tant qu'employeur à la prévoyance professionnelle.

Prévoyance professionnelle								
Exigences légales			Prestations des employés fédéraux selon plan standard			Prestations des employés fédéraux selon plan cadres		
Groupe d'âge	Taux de bonification de vieillesse	Partage employeur/salarié 50% chacun	Taux de bonification de vieillesse de la Confédération	Division employeur/salarié variable	Différence entre les cotisations légales de l'employeur et les cotisations de l'employeur fédéral = prestation supplémentaire en % du salaire brut	Taux de bonification de vieillesse Confédération	Division employeur/salarié variable	Différence entre les cotisations légales de l'employeur et les cotisations de l'employeur fédéral = prestation supplémentaire en % du salaire brut
22-25	0.00%	0%/0%	12.75%	6.90%/5.85%	6.90%	12.75%	6.80%/5.96%	6.80%
25-34	7.00%	3.50%/3.50%	12.75%	6.90%/5.85%	3.40%	12.75%	6.80%/5.96%	3.30%
35-44	10.00%	5.00%/5.00%	16.25%	9.00%/7.25%	4.00%	16.25%	9.00%/7.25%	4.00%
45-54	15.00%	7.50%/7.50%	26.00%	16.60%/9.40%	9.10%	28.90%	19.20%/9.70%	11.70%
55-65	18.00%	9.00%/9.00%	34.25%	21.75%/12.50%	12.75%	37.10%	24.30%/12.80%	15.30%
66-70	0%	0%/0%	11.70%	5.85%/5.85%	5.85%	11.90%	5.95%/5.95%	5.95%

Source : Cotisations aux assurances sociales selon le tableau des salaires 2021, OFPER.

La loi ne fixe pas seulement les taux minimaux des bonifications de vieillesse, mais stipule également que l'employeur et l'employé doivent se partager les cotisations au moins à parts égales. Comme le montre le tableau ci-dessus, la Confédération va bien au-delà de ce qui est prescrit par la loi en matière de cotisations. Elle paie à la fois plus tôt et plus (taux de bonification de vieillesse plus élevés, participation plus importante). Ainsi, un cadre des classes de salaire 24 à 38 reçoit à l'âge de 55 ans une bonification de vieillesse annuelle de 37.1% (légalement : 18%) de son salaire brut, dont les deux tiers (24.3%) sont pris en charge par la Confédération en tant qu'employeur. Il s'agit d'une prestation supplémentaire de 15.3% du salaire brut, offerte par la Confédération et financée par le contribuable !

Les employés de la Confédération ne bénéficient pas seulement d'une situation paradisiaque en matière de salaire direct et de prévoyance professionnelle. D'autres prestations sont tout aussi luxueuses, comme l'illustre la liste suivante :

Prestations de la Confédération	Droit légal pour tous les travailleurs en Suisse
<p>Prime de résidence : Élément de salaire destiné à compenser le coût de la vie sur le lieu de travail ou de résidence. En fonction de leur lieu de résidence, les employés fédéraux reçoivent une sorte de supplément de salaire. Comme le demande l'UDC, l'indemnité de résidence devrait être supprimée, mais sera intégrée dans le salaire de base. Ainsi, les employés fédéraux domiciliés au centre de la ville de Berne verront leur salaire augmenter. C'est absurde. L'UDC demande sa suppression pure et simple.</p> <p>Prévoyance professionnelle : L'assurance va au-delà des prestations minimales prescrites par la LPP. Ainsi, les collaborateurs sont</p>	<p>Prime de résidence : Aucune.</p> <p>Prévoyance professionnelle :</p>

¹¹ Selon les informations fournies par l'OFPER en juin 2022 sur les "évaluations du personnel et l'évolution des salaires 2011-2021"

<p>assurés dès le premier franc de salaire soumis à l'AVS et assurable. Le montant de coordination est pondéré en fonction du taux d'occupation, ce qui a pour conséquence que les employés à temps partiel ont droit plus tôt à une prévoyance professionnelle associée aux cotisations correspondantes de l'employeur.</p> <p>Temps de travail : 41.5 heures par semaine</p> <p>Autres services : Annualisation du temps de travail, temps de travail fondé sur la confiance à partir de la classe de salaire 18, job sharing, travail à temps partiel, travail mobile.</p> <p>Droit aux vacances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • jusqu'à 20 ans : 6 semaines • 21-49 ans : 5 semaines • 50-59 ans : 6 semaines • Dès 60 ans : 7 semaines <p>Congés payés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maternité : 4 mois • Paternité : 20 jours • Adoption: 2 mois • Mariage : 1 Tag <p>Réduction du taux de travail après la naissance ou l'adoption : Les deux parents ont droit à une réduction du taux d'occupation de 20% au maximum après la naissance ou l'adoption d'un enfant (pour autant que le taux d'occupation ne soit pas inférieur à 60% suite à cette mesure). Après la réduction, les collaborateurs ont en outre le droit d'augmenter leur taux d'occupation une fois de 20% au maximum.</p> <p>Assurance contre accidents non-professionnels : 60% prise en charge par la Confédération</p> <p>Maintien du salaire en cas d'accident / maladie : 12 mois à 100%, 12 mois supplémentaires à 90%</p> <p>Salaire en cas de maternité : 4 mois à 100%</p> <p>Allocations familiales : Jusqu'aux 18 ans de l'enfant et 25 ans pour les enfants en formation.</p> <p>Aides financières pour l'accueil extra-familial : La Confédération participe financièrement aux coûts de la garde par des tiers des enfants des employés fédéraux jusqu'à leur entrée à l'école. Les offres de prise en charge soutenues comprennent notamment les crèches, les écoles à horaire continu, les jardins d'enfants à horaire continu, les repas de midi ainsi que les parents de jour ou les nounous</p> <p>Formations continues : Participation financière et/ou en temps de la Confédération à des formations externes et à un large éventail de programmes de formation.</p> <p>Prestations accessoires : Abonnement demi-tarif gratuit ou réduction sur l'abonnement général des CFF. Conditions avantageuses sur les capitaux d'épargne auprès de la Caisse d'épargne du personnel fédéral (CEPF).</p>	<p>Partage des cotisations à parts égales entre l'employeur (AG) et l'employé (AN). Taux légaux de bonification de vieillesse, voir tableau ci-dessus.</p> <p>Temps de travail : 45 heures par semaine</p> <p>Autres services :</p> <p>Droit aux vacances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 20 ans : 5 semaines • Au-delà : 4 semaines <p>Congés payés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maternité : 3.5 mois • Paternité : 10 jours • Adoption: 2 semaines • Mariage : 1 Tag <p>Réduction du taux de travail après la naissance ou l'adoption : Pas de droit à la réduction/augmentation du temps de travail après la naissance/l'adoption.</p> <p>Assurance contre accidents non-professionnels : Payée par l'employé, pas de droit à la cotisation par l'employeur.</p> <p>Maintien du salaire en cas d'accident / maladie : 12 mois à 100%, 12 mois supplémentaires à 90%</p> <p>Lohnfortzahlung bei Mutterschaft: 3.5 mois à 80%</p> <p>Allocations familiales : Allocation pour enfant jusqu'aux 16 ans de l'enfant, allocation de formation jusqu'aux 25 ans.</p> <p>Aides financières pour l'accueil extra-familial : Pas de droit particulier. Réglementations cantonales et communales.</p> <p>Weiterbildungen: -</p> <p>Prestations accessoires : -</p>
---	--

<p>Autres avantages et conditions spéciales pour les employés du gouvernement fédéral par des tiers Centre de fitness, location de véhicules, nuitées d'hôtel (international), informatique, produits d'édition Swisstopo, articles de sport, déménagements privés, hypothèques, etc</p>	-
---	---

Source : "Travailler pour l'administration fédérale : tous les avantages en un coup d'œil" (avril 2022), OFPER

Conclusion : la Confédération a certes besoin de personnel de qualité pour accomplir ses tâches essentielles. Mais le montant des salaires, des prestations salariales accessoires et des prestations sociales va bien au-delà de ce qui est nécessaire et approprié. Une correction s'impose.¹² Il en va de même pour le droit du personnel fédéral, qui rend les licenciements pratiquement impossibles.¹³ L'UDC demande donc que le droit du personnel de la Confédération soit aligné sur le droit des obligations. Le statut particulier des employés de la Confédération par rapport à tous les autres travailleurs en Suisse n'est ni justifié ni adapté à notre époque.

4.4 Réduire les dépenses liées

Les dépenses de la Confédération peuvent être divisées en dépenses non liées ou faiblement liées et en dépenses liées ou fortement liées. Elles peuvent être liées pour deux raisons principales¹⁴ :

- Lorsqu'ils dépendent en grande partie de variables extérieures. L'exemple le plus marquant est celui des intérêts passifs : ils sont presque exclusivement déterminés par le montant de la dette et le niveau des intérêts et ne peuvent guère être modifiés à court terme ;

Le deuxième motif important d'engagement des dépenses est constitué par les dispositions constitutionnelles ou légales qui prescrivent de manière contraignante le niveau des dépenses. Cette catégorie comprend les parts de tiers aux recettes fédérales, y compris la redistribution des taxes d'incitation, la péréquation financière, les contributions aux assurances sociales, une grande partie des apports au fonds d'infrastructure ferroviaire et au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. Ces transferts ne peuvent être ni réduits ni augmentés à court terme. Il faudrait pour cela modifier la loi, voire la Constitution dans certains cas.

Les dépenses liées restreignent considérablement la souveraineté budgétaire constitutionnelle du Parlement. Depuis des années, leur part augmente fortement. Elle s'élève aujourd'hui à environ 65%, alors qu'elle n'était que d'un tiers en 1990.¹⁵ En clair, cela signifie que le Parlement ne peut plus décider directement que de 35% des fonds fédéraux lors des débats budgétaires annuels. C'est dangereux, car il n'est plus guère possible de consolider le budget fédéral de manière significative. C'est l'aide sociale qui contribue le plus à cette évolution. Actuellement, un peu plus d'un

¹² Cf. propositions et minorités du groupe UDC lors des précédents débats budgétaires ainsi que les récentes interventions sur le sujet 21.7227 (CN Strupler), 21.7062 (CN Strupler), 21.7098 (CN Guggisberg), 21.3512 (CN Guggisberg), 17.3537 (CN Sollberger), etc.

¹³ Cf. les interventions 16.3973 (groupe UDC), 16.3974 (groupe UDC), 15.3785 (CE Föhn), 08.3629 (groupe UDC), 04.3543 (CN Zuppiger), etc.

¹⁴ "Rapport sur les dépenses liées 2021. Une mise à jour" p. 4, octobre 2021, AFF.

¹⁵ "Rapport sur les dépenses liées 2021. Une mise à jour" p. 4, octobre 2021, AFF.

franc d'impôt sur trois est dépensé pour le social. Près de 100 % de ce montant est affecté à un but précis, par exemple aux prestations de prévoyance vieillesse, aux réductions de primes ou aux prestations complémentaires.¹⁶

Sous la pression de l'UDC au sein de la Commission des finances, le Conseil fédéral a présenté en octobre 2021 une analyse des dépenses liées.¹⁷ Cela ne peut toutefois qu'être une première étape. L'UDC exige du Conseil fédéral qu'il présente des variantes concrètes pour réduire à long terme la part des dépenses liées dans le budget fédéral à moins de 50%. Ce n'est qu'ainsi que la croissance des dépenses pourra être réduite de manière décisive.

4.5 Désenchevêtrer les tâches entre la Confédération et les cantons

Le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons est un instrument important pour réduire la part des dépenses liées, en particulier dans le domaine social qui ne cesse de croître. Les dépenses doivent être effectuées là où les coûts sont générés et où des mesures concrètes peuvent être prises contre la cause de l'explosion des coûts. Dans le domaine social, et plus particulièrement dans celui de l'aide sociale, il faut redonner plus de poids au principe "pas de prestation sans contrepartie". Les bénéficiaires de l'aide sociale ne doivent plus recevoir automatiquement des prestations, mais donner quelque chose à la société en participant obligatoirement à des programmes d'occupation et de reconversion. Si nécessaire, cela doit être rétabli par des initiatives populaires cantonales. Ceux qui ne coopèrent pas et refusent de s'intégrer doivent être sanctionnés par des réductions de prestations significatives. L'UDC s'engage avec véhémence en ce sens, y compris dans les cantons.

Sous le prétexte de la crise Covid, le Conseil fédéral et les cantons ont provisoirement suspendu en mars 2021 un projet de désenchevêtrement des tâches.¹⁸ L'UDC continue dès lors à mettre la pression.¹⁹ Les dépenses liées dans le domaine de la migration, notamment les forfaits globaux pour les requérants d'asile d'un montant d'environ un milliard de francs par an, offrent également un potentiel d'allègement. En outre, il convient d'examiner l'utilité des innombrables participations de la Suisse à des organisations et organes internationaux, qui coûtent chaque année plus d'un demi-milliard de francs au contribuable.

4.6 Mettre un terme aux dispendieuses soliloques de l'administration

Le Conseil fédéral adopte chaque année d'innombrables concepts et "stratégies" rédigés par une administration devenue trop puissante, souvent sans mandat ni compétence constitutionnelle ou légale. Ce n'est pas seulement discutabile du point de vue de la politique démocratique, cela coûte aussi de l'argent. Ainsi, face aux grèves pour le climat et aux exigences de la gauche rose-verte, le Conseil fédéral a

¹⁶ <https://www.avenir-suisse.ch/abkehr-von-finanzpolitischen-unsitten/> (Stand 25.07.2022), in Verbindung mit https://www.efv.admin.ch/efv/de/home/finanzberichterstattung/bundeshaushalt_ueb/ausgaben.html (Stand 25.07.2022).

¹⁷ "Rapport sur les dépenses liées 2021. Une mise à jour" octobre 2021, AFF.

¹⁸ <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-82751.html> (Stand 25.07.2022)

¹⁹ Cf. par exemple l'intervention 21.3507 (CN Egger) à ce sujet.

décidé, sans décision concrète du Parlement ou du peuple, de mettre en place un "paquet climatique" pour l'administration fédérale.²⁰ Cela a des conséquences financières importantes : d'une part, des investissements de plusieurs milliards et la création de nouveaux postes administratifs.²¹; d'autre part, en exigeant que toutes les émissions qui ne peuvent pas être économisées directement soient compensées par l'achat de certificats d'émission.

Pour l'UDC, il est clair que cette mentalité de self-service de l'administration fédérale, aux frais des contribuables, doit être stoppée.

5. Les défis financiers de demain

Les perspectives en matière de politique financière sont loin d'être roses : la crise de l'énergie et de l'approvisionnement, les lacunes dans la défense nationale, le déséquilibre des assurances sociales, les réfugiés d'Ukraine et du monde entier et tout cela va continuer à peser sur le budget de la Confédération. A cela s'ajoutent des projets de réglementation internationaux qui vont à l'encontre de notre indépendance politico-financière et de notre structure étatique fédérale et qui risquent d'affaiblir la place économique suisse. Le projet d'impôt minimum de l'OCDE est le plus important. L'OCDE souhaite ainsi transférer la souveraineté fiscale des pays producteurs vers les pays de marché et les recettes fiscales seraient ainsi détournées de la Suisse vers des États plus peuplés. Des taux d'imposition minimaux de 15% ont déjà été fixés, ce qui nuit aux pays compétitifs comme la Suisse.²² La concurrence fiscale serait éliminée au niveau international et au sein de la Suisse.

En revanche, les lacunes de financement qui se profilent dans nos systèmes sociaux sont d'origine interne. Elles comportent un risque réel d'explosion de l'endettement public. On parle d'endettement implicite de l'État, car les rentes AVS, par exemple, sont des promesses de prestations de l'État envers ses citoyens. Une évaluation complète et durable doit inclure non seulement la dette déjà accumulée et les déficits budgétaires actuels, mais aussi cette dette publique implicite. En mars 2022, l'UBS a publié une étude en collaboration avec le Centre de recherche sur les contrats entre générations de l'Université de Freiburg-im-Breisgau (D).²³, dans laquelle l'endettement implicite de la Suisse est également calculé. Avec une dette publique explicite de 25.9% du PIB en 2019, la Suisse est plutôt bien placée en comparaison internationale. Si l'on y ajoute la dette publique implicite de 301.2%, le taux d'endettement réel de la Suisse s'élève à la somme faramineuse de 327.1% du PIB. Si l'on déduit les actifs explicites existants, qui représentent 48% du PIB, le déficit de durabilité s'élève donc à 279,1%.

²⁰ <https://www.admin.ch/qov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-75697.html> (Stand 26. Juli 2022).

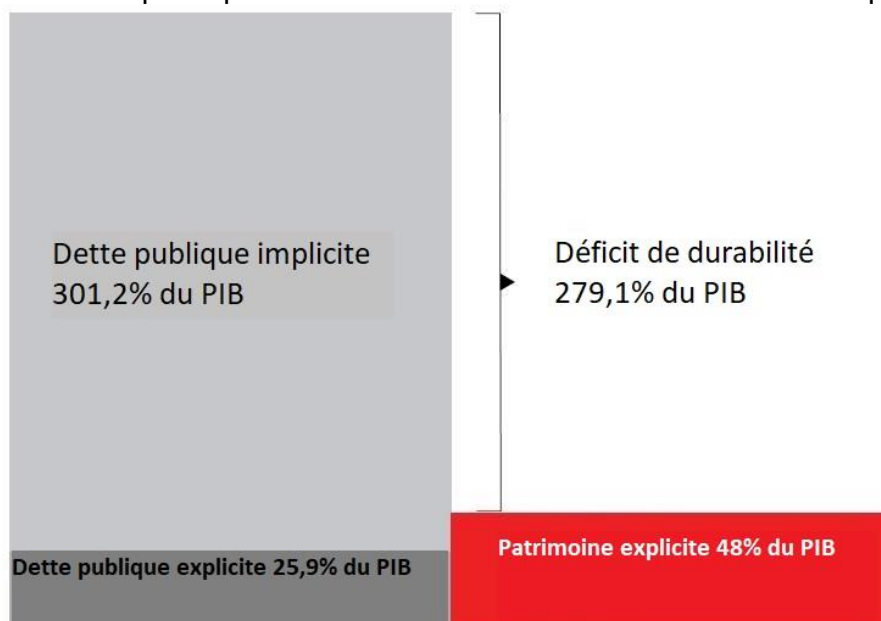
²¹ Voir par exemple le projet de budget 2021, volume 2B, p. 297 ou le projet de budget 2022, volume 2B, p. 122.

²² Vgl. hierzu:

https://www.sif.admin.ch/sif/de/home/finanzmarktpolitik/digit_finanzsektor/best_digit_wirtschaft.html (Stand 27.07.2022).

²³ Cf. "L'avenir de l'AVS. Une question de perspective", 17 mars 2022, UBS SA.

(<https://www.ubs.com/ch/de/private/pension/information/studies.html>; Stand 27.07.2022)



Source : Graphique : UBS SA 2022 ; données : BFS, BSV, BAG, EFD, FZG.²⁴

Concrètement, cela signifie que, compte tenu de l'évolution démographique actuelle, des promesses de prestations équivalant à plus de trois fois la performance économique annuelle totale de la Suisse ne sont pas couvertes et que leur financement n'est donc pas assuré. Mais cela signifie aussi que les promesses de rentes AVS que le système de prévoyance ne peut pas financer lui-même deviennent une obligation de l'Etat et donc du contribuable.

Pour ces raisons, l'UDC s'engage non seulement pour une utilisation modérée de l'argent des contribuables mais aussi pour des réformes durables des systèmes sociaux ; ceux-ci doivent reposer sur des bases financières solides afin d'assurer les rentes des générations futures.²⁵

6. Non à un « Etat mère-poule », oui à un usage modéré de l'argent des contribuables

Face à la montagne de dettes qui s'accumule et à la politique de gaspillage de la majorité de centre-gauche, il est plus important que jamais de revenir à une politique financière modérée et raisonnable. L'État doit se concentrer sur ses tâches essentielles. Nous n'avons pas besoin d'un « Etat mère-poule » qui asphyxie la responsabilité individuelle, qui dorlote et infantilise les citoyens depuis le berceau jusqu'au tombeau.

La priorité absolue en matière de politique financière doit être le respect du frein à l'endettement. Les dépenses inutiles doivent être stoppées et les dettes accumulées doivent être réduites de manière conséquente. Et ce, notamment dans la perspective des futurs défis financiers et de l'immense dette publique implicite de la Suisse.

²⁴ Voir "L'avenir de l'AVS. Une question de perspective", 17 mars 2022, UBS SA. (<https://www.ubs.com/ch/de/private/pension/information/studies.html>; Stand 27.07.2022)

²⁵ Voir à ce sujet les prises de position séparées de l'UDC sur les réformes des assurances sociales comme l'AVS, la LPP, etc.

Malheureusement, l'UDC est aujourd'hui le seul parti à s'engager de manière conséquente pour une politique financière durable et mesurée. C'est ce que montre une analyse des débats budgétaires et des suppléments de la Confédération depuis le budget 2016.²⁶ Ainsi, en raison du manque de soutien des forces libérales et du centre, l'UDC a malheureusement souvent tenté en vain de réduire les dépenses proposées par le Conseil fédéral, qui présentent généralement une croissance par rapport à l'année précédente, ou de les ramener au niveau de dépenses précédent. Au contraire, le centre a trop souvent contribué à la percée des dépenses supplémentaires proposées par la gauche et les Verts. Concrètement, depuis le budget 2016, l'UDC voulait économiser au total un peu plus de 10.8 milliards de francs nets par rapport aux dépenses supplémentaires proposées par le Conseil fédéral, afin de ménager la population et l'économie et de réduire durablement la charge de la dette de la Suisse. Sur ces presque 11 milliards de francs, il s'agissait de mesures concernant différentes unités administratives pour un peu plus de 6.7 milliards de francs et de propositions transversales concernant l'ensemble du budget de la Confédération pour un montant d'environ 4.1 milliards de francs.

Le fait que l'UDC s'engage de manière conséquente pour les intérêts des contribuables et des artisans qui travaillent dur se reflète également dans l'évaluation des propositions qui peuvent être prises comme indicateur de la conscience politique en matière de finances lors des débats sur le budget. Il en ressort que l'UDC a déposé plus de la moitié des propositions minoritaires et individuelles (163 sur 323) lors de l'examen des budgets et de leurs crédits supplémentaires, malgré une part de suffrages et de voix inférieure à 30 %, sans parler des propositions faites dans les commissions consultatives, qui sont soumises au secret des commissions.

endant ce temps, le centre-gauche et la gauche rose-verte ont voté à chaque occasion pour des dépenses encore plus élevées que celles du Conseil fédéral. Au total, cette coalition kamikaze en matière de politique financière a proposé des dépenses supplémentaires de plus de 6.4 milliards de francs depuis le budget 2016.

7. Exigences et propositions de l'UDC

Le bilan de l'analyse de la politique financière est évident : Le budget de l'Etat suisse est déséquilibré et les charges vont encore augmenter à l'avenir. Il est donc nécessaire d'inverser la tendance : le laisser-faire irresponsable et la mentalité de "nous laisser faire" du Conseil fédéral et de la majorité du Parlement sapent les fondements financiers de la Confédération. Les entraves idéologiques que nous nous sommes imposées (protection du climat, tournant énergétique) et la pression réglementaire fédérale et internationale détériorent en outre la compétitivité de la Suisse. C'est un cocktail empoisonné qui, à plus ou moins long terme, menace notre niveau de vie et notre prospérité.

²⁶ Calcul effectué par nos soins. Ont été pris en compte les budgets 2016 jusqu'en 2022 inclus, y compris tous les suppléments de la période (état juillet 2022). Les calculs se basent sur l'ensemble des propositions de minorité et des propositions individuelles lors de l'examen de la première lecture des deux chambres du Parlement. Voir à ce sujet les drapeaux des groupes, les drapeaux et les propositions individuelles disponibles pour les objets correspondants sur www.parlament.ch. Les dépenses supplémentaires et les dépenses moindres proposées par rapport au projet du Conseil fédéral ont été compensées entre elles, ce qui explique le résultat net des dépenses supplémentaires et des dépenses moindres.

L'UDC présente le seul remède efficace : la croissance des dépenses et l'endettement fatal du centre-gauche doivent être stoppés. L'UDC s'engage résolument en faveur d'un budget fédéral durablement sain, d'une discipline en matière de dépenses et d'une réduction des dettes publiques explicites et implicites. Ce n'est qu'ainsi que la population et l'économie disposeront de la marge de manœuvre nécessaire à leur épanouissement, condition sine qua non pour que nous puissions continuer à vivre dans un pays prospère.

Dans cet objectif général de politique financière, l'UDC pose les exigences concrètes suivantes :

- **Consolidation du frein à l'endettement**

La croissance des dépenses ne doit pas être supérieure à la croissance économique sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel.

- **Réduction des dépenses de la Confédération de 25%**

Les dépenses ne doivent pas excéder 65 milliards de francs, soit le niveau de 2015

- **Réduire la quote-part fiscale**

La quote-part fiscale élargie (incl. Impôts et taxes) doit être ramenée sous la barre des 30% d'ici 2030.

- **Personnel fédéral : 35 EPT suffisent**

L'effectif du personnel de la Confédération doit être limité à 35'000 équivalents plein temps (EPT). Les dépenses de personnel de la Confédération ne doivent pas excéder les 5 milliards de francs par an.

- **En finir avec les privilèges très coûteux des employés fédéraux**

Comme dans le secteur privé, la Confédération ne doit pas verser plus de 50 % à ses employés au titre de la prévoyance professionnelle. Le taux maximal des bonifications de vieillesse pour les prestations des caisses de pension doit être réduit à 25% (aujourd'hui, il s'élève jusqu'à 37%). 5 semaines de vacances suffisent pour les employés de la Confédération (aujourd'hui, jusqu'à 7 semaines sont prévues)

- **Limiter l'aide au développement à 2 milliards de francs**

- **Suppression du droit du personnel fédéral**

Les normes minimales du Code des obligations doivent servir de base aux contrats de travail du personnel fédéral. Il en va de même pour la protection contre le licenciement

- **Désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons**

Le projet de révision de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons doit être relancé immédiatement afin que les tâches liées de la Confédération soient enfin réduites.

- **Introduction d'un référendum financier**

Le peuple doit avoir la possibilité, par le biais d'un référendum facultatif, de se prononcer sur les arrêtés fédéraux relatifs aux crédits d'engagement et aux plafonds de dépenses à partir d'un certain montant

- **Réintroduction du rapport sur les subventions**

La Confédération doit à nouveau analyser régulièrement ses subventions et les présenter au public dans un rapport complet.

- **Train de mesures d'économies dans tous les départements**

Des économies, de l'ordre de 10% du budget total, doivent être réalisées dans tous les départements (exception faite du département des finances).

- **Réduction des dépenses liées**

Le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (NAF) doivent être supprimés. Les dépenses doivent être décidées au cas par cas, ce qui donne une plus grande marge de manœuvre en matière de politique financière.

8. Ce que j'y gagne, en tant que contribuable, grâce à l'engagement de l'UDC :

- ✓ Une charge fiscale supportable et un État abordable, afin qu'il reste plus d'argent dans le porte-monnaie pour vivre.
- ✓ Un État allégé qui fournit ses services de manière efficace et avec le moins de bureaucratie possible.
- ✓ Moins de réglementations et de restrictions.
- ✓ Pas d'augmentations taxes et d'impôts pour mes enfants et petits-enfants.
- ✓ Plus d'autodétermination et de liberté d'organisation pour la population et les entreprises.
- ✓ Des prix plus bas grâce à une réduction des charges administratives.
- ✓ Moins de charges fiscales et d'impôts.
- ✓ La garantie de l'emploi grâce à une place industrielle suisse compétitive.
- ✓ Moins de concurrence déloyale des entreprises privées par l'Etat surpuissant et les entreprises fédérales.
- ✓ Une stabilité financière durable.
- ✓ La garantie d'avoir des assurances sociales pérennes.